



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, adoptait le règlement suivant :

« RÉGLEMENT 1291 décrétant un emprunt de 385 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 385 000 \$ »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1291 le 22 janvier 2021.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELÉ, ce 26 janvier 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal